

INCENDIE - SSIAP



Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur



Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

ARTICLE 4 : « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1..... »

ARTICLE 5 : « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2.... »

ARTICLE 6 : « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3..... »

ARTICLE 7 : Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé....Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)

CONTACT

Vincent LONGEPPE
Responsable Pédagogique
Tél. 02 40 22 22 20

INCENDIE - SSIAP



CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (SSIAP3)

PROGRAMME

1^{ère} Partie: Le feu et ses conséquences

- La théorie du feu
- Le comportement au feu
- La mise en œuvre des moyens d'extinction

2^{ème} Partie : La sécurité incendie et les bâtiments

- Les matériaux de construction
- Etudes de plans
- Les outils d'analyse

3^{ème} Partie : Les réglementations incendie

- L'organisation générale de la réglementation
- Le classement des bâtiments
- Les dispositions constructives et techniques
- Les moyens de secours
- Visites de site ERP et IGH
- Les notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4^{ème} Partie : La gestion des risques

- L' analyse des risques
- La réalisation des travaux de sécurité
- Les documents administratifs

5^{ème} Partie : Les conseils au chef d'établissement

- L'information de la hiérarchie
- La veille réglementaire

6^{ème} Partie : Le correspondant des commissions de sécurité

- Les Commissions de sécurité

7^{ème} Partie : Le management de l'équipe de sécurité

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Les notions de droit du travail , de droit civil et de droit pénal

8^{ème} Partie : Le budget du service de sécurité

- Le suivi budgétaire du service
- La fonction achat
- La fonction maintenance

Evaluation finale

QCM de 40 questions

Etude de plans avec rédaction d'une notice de sécurité

Epreuve orale

Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Savoir manager un service de sécurité incendie
- Savoir conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Effectuer le suivi budgétaire et participer à la gestion des risques quotidiens
- Occupier les fonctions de chef de service de sécurité incendie

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Toute personne titulaire du diplôme SSIAP2 et 3 ans d'expérience dans la fonction ou titulaire d'un diplôme de niveau IV

Nombre de personnes

10 personnes au maximum

Durée

29 jours de formation soit 217.5 heures + 1 jour d'examen de 5.5 heures
Un total de 30 jours, soit 223 heures

Pré-requis

SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans

Validation

Evaluation continue - QCM et validation pratique par le jury

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation
Livre de formation remis aux stagiaires

CONTACT

Vincent LONGEPPE
Responsable Pédagogique
Tél. 02 40 22 22 20

Dates de session disponibles
sur internet ou sur demande